VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

BESOIN DE CONSEILS

Par Profil supprimé Postée le 22/12/2014 14:54

Bonjour
Mon papa a 68 ans et est alcoolique depuis de nombreuses années ;
Il a été placé dés sa naissance et ne s'en ai jamais vraiment remis ;
Il est divorcé et je suis sa seule famille.
Toutes les cures qu'il a fait n'ont rien donné, à part de la déception et de la culpabilité, car il les a faites soit pour nous faire plaisir, soit par obligation par son travail ;
Il y a 5 ans, suite à de nombreuses dettes, il a accepté d'être mis sous curatelle et je suis sa curatrice.
D'un commun accord, à tort ou à raison, lui et nous (mon mari, son amie la plus proche et moi même) avons décidé de ne plus lui imposer de cure pour le laisser vivre sa vie comme il le souhaitait ...
Nous l'avons installé dans un mobil home avec tout le confort, dans un camping à 25 kms de chez nous.
Il y est bien car il aime être dehors, profiter de la nature, il a d'ailleurs recueilli des petits chats ...
Il entasse beaucoup de choses, ça le rassure certainement, sauf qu'il y en a partout et qu'il n'a jamais pu recevoir qui que ce soit ; son hygiène est inexistante ...
Actuellement, son état général nous inquiète, nous le trouvons très diminué.
Mon mari y passe 2 matinées par semaines pour les courses et un peu de ménage ...
Nous nous sommes rendu compte qu'il mangeait peu, et il nous a indiqué pas plus tard qu'aujourd'hui qu'il vomissait souvent après avoir mangé ...
Comme il n'est jamais malade, il n'a pas de médecin référent.
Mon médecin m'a orienté vers un service de prise en charge des personnes dépendantes mais je pense qu'ils vont vouloir qu'il arrête de boire : il me semble que cela lui ferai plus de mal que de bien et qu'il est même peut être trop tard pour son corps fatigué ...
J'ai besoin que l'on me conseille sur la façon de l'accompagner au mieux sans le rendre malheureux et afin qu'il souffre le moins possible.
Merci d'avance
Kathy

Mise en ligne le 23/12/2014

Bonjour,

Nous observons que votre père est en souffrance et que cette souffrance semble rejaillir sur son entourage. Nous vous comprenons.

Nous attirons votre attention sur le fait que même si votre père a accepté d'aller en cure principalement pour vous faire plaisir ou en raison de son travail, cela reste positif, bien que peu durable pour le moment.

Vous essayez de concilier au mieux le respect de sa liberté, et vos inquiétudes pour sa santé, et c'est aussi louable que difficile. En effet votre père est malade, et sans doute beaucoup de facteurs seraient à prendre en compte : ses problèmes d'appétit et de digestion, ses souffrances psychologiques, son alcoolisme. Rappelons cependant que bien qu'étant sous curatelle il ne peut être contraint par ses médecins à se sevrer s'il veut être soigné. Le patient a des droits, et est l'acteur de ses soins.

Bien sûr s'il était cette fois motivé pour aller en cure volontairement, ce serait l'idéal, et la meilleure garantie d'un résultat efficace.

Si votre père est sous curatelle et non sous tutelle, il nous semble qu'il comprend les enjeux de ses soins. Aussi pourra-t- il vous parler de ses souffrances, comme il le fait sans doute déjà, et vous pourrez ainsi l'aider à faire des choix. Si la peur d'être contraint au sevrage l'empêche de se soigner nous vous invitons à l'accompagner pour le motiver et le rassurer.

Nous nous alignons sur l'orientation de votre médecin et vous encourageons à vous rapprocher effectivement des services prenant en charge les personnes dépendantes et leur entourage. Il s'agira pour vous d'être accueillie par des professionnels (médecins, addictologues, alcoologues, psychiatres, psychologues, etc.) qui pourront vous écouter, vous soutenir et vous conseiller sur la manière la plus appropriée pour mieux aider votre père. Vous pouvez obtenir les adresses de centres en vous rendant à ce lien de notre site.

Sachez également que pour un accueil, une écoute, un soutien et des conseils ponctuels, vous pouvez nous contacter anonymement par et gratuitement par tchat en vous connectant à notre site ou nous appeler au 0 980 980 930 (Alcool Info Service, appel anonyme et non surtaxé, tous les jours de 8h00 à 2h00 du matin).

Bon courage pour votre père et cordialement.